

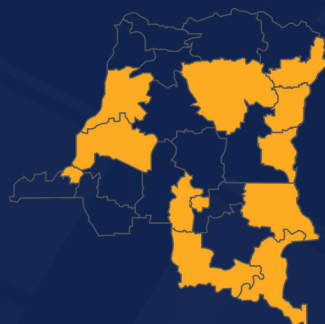
**SANGO**<sub>ya</sub>  
**BOMOKO**

**HABARI**  
<sub>ya</sub> **UMOJA**

## NOTE D'ALERTE #40

### Zone de collecte

- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



Date de  
publication : **22 Février 2024**

### Contacts

✉ info@actualite.cd

☎ +243 812 140 172



### **#Alerte : Le sénateur à vie est interpellé à la CPI »** (Kasai-Central/Discussion Communautaire)

Faux, l'ancien président de la République et sénateur à vie, Joseph Kabila, n'a pas été interpellé par la Cour Pénale Internationale, contrairement à ce qu'affirme cette allégation.

Aux dernières nouvelles, Joseph Kabila est à Johannesburg, en Afrique du Sud, pour son programme académique, comme l'avait annoncé sa conseillère en communication, Barbara Nzimbi, sur son compte X (ex-Twitter). C'est également la raison pour laquelle il n'avait pas répondu présent à l'invitation de Félix Tshisekedi pour son investiture.

En 2019, une désinformation similaire avait été partagée à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux. Contactée par l'Agence France-Presse, la Cour Pénale Internationale avait démenti l'affirmation selon laquelle « Félix Tshisekedi vient de rencontrer les agents de la CPI à Bruxelles pour apposer sa signature en vue de l'arrestation de Joseph Kabila ».

« Ce sont des informations totalement fausses. Aucun mandat d'arrêt n'a été délivré par la CPI contre l'ancien président Kabila », avait déclaré Fadi El-Abdallah, porte-parole de la CPI, à l'AFP.

### **Comment fonctionne la CPI dans le cadre de la coopération ?**

En tant qu'institution judiciaire, la CPI ne dispose pas de forces de police ou de répression propres ; elle dépend donc de la coopération des pays du monde pour appuyer son travail, notamment pour procéder aux arrestations, transférer les personnes arrêtées au quartier pénitentiaire de la CPI à La Haye, geler les avoirs des suspects et exécuter les peines, explique la Cour sur son site internet.

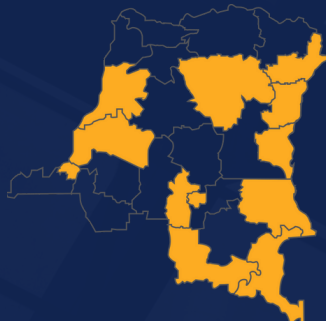
# SANGO<sup>ya</sup> BOMOKO

## HABARI<sup>ya</sup> UMOJA

### NOTE D'ALERTE #40

#### Zone de collecte

- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



Date de  
publication : **22 Février 2024**

#### Contacts

✉ [info@actualite.cd](mailto:info@actualite.cd)

☎ +243 896 036 449  
+243 816 792 474

Bien que n'étant pas une organisation affiliée aux Nations Unies, la Cour a conclu un accord de coopération avec l'ONU. Lorsqu'une situation ne relève pas de la compétence de la Cour, le Conseil de sécurité de l'ONU peut renvoyer la situation à la CPI pour qu'elle exerce sa compétence.

La CPI s'efforce activement de promouvoir la compréhension mutuelle et la coopération dans toutes les régions, en organisant par exemple des séminaires et des conférences dans le monde entier. La Cour collabore à la fois avec les États parties et les États non parties.

